

Contribution au thème 2

Pas de protection sociale complémentaire au rabais, faire résolument le choix de la Sécu.

Avec la FSU, le SNES n'a cessé de dénoncer le glissement opéré au fil du temps vers une « complémentaire pour tou-tes » censée pallier les insuffisances d'une assurance maladie obligatoire de plus en plus repliée sur les « risques lourds ». Il s'est aussi clairement prononcé pour que la sécurité sociale tende vers une prise en charge à 100 % des soins médicaux, après débat démocratique pour déterminer les dépenses qui seront obligatoirement remboursées à 100%.

Tendre vers le 100 % permettrait de corriger le système à **deux étages** de l'assurance maladie alors que le secteur complémentaire est **forcément** inégalitaire **puisque les opérateurs sont mis en concurrence**. **Cette concurrence et les contraintes financières imposées par l'Union Européenne ont poussé les mutuelles à des stratégies de segmentation des offres avec des cotisations qui dépendent** de l'âge et de la couverture choisie parmi plusieurs niveaux de garanties.

Avec la FSU, le SNES a dénoncé en 2016 la généralisation de la complémentaire d'entreprise pour les salariés du privé parce que rendre la PSC obligatoire ne peut que légitimer de nouveaux désengagements de l'assurance maladie obligatoire.

C'est exactement ce que le gouvernement d'E.Macron a décidé de faire :

- il augmente de 2 € le forfait journalier hospitalier et affirme que ce ne sera pas un problème puisque les complémentaires prendront en charge cette augmentation,
- il rétablit un jour de carence pour les fonctionnaires (avec l'objectif d'aller jusqu'à 3) et le ministre Darmanin a immédiatement proposé que ces jours soient pris en charge par les complémentaires,
- quand le candidat Macron s'est engagé sur l'objectif de rembourser à 100 % les frais d'optique, de prothèses dentaires et auditives d'ici la fin de son mandat, il n'a jamais évoqué l'assurance maladie obligatoire mais les complémentaires.

Toutes ces décisions auront des répercussions sur le prix des souscriptions à la complémentaire santé. Rendre obligatoire la PSC des fonctionnaires reviendrait à boucler la boucle de la généralisation de l'assurance maladie complémentaire. On passerait encore davantage d'une couverture solidaire (selon le principe fondateur de la Sécurité sociale « *de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins* ») à une couverture inégalitaire qui verse des prestations différentes aux individus selon le contrat qu'ils ont souscrit et qui est financée par des primes indépendantes du revenu.

Par ailleurs la PSC obligatoire ne couvre que les actifs « inclus » (ceux qui ont un emploi) et laisse sur la touche tous les autres (jeunes en recherche d'emploi, chômeurs, retraités...).

La politique austéritaire imposée par le gouvernement ne permettrait du reste pas aux employeurs publics de financer une couverture complémentaire avantageuse pour leurs agents.

Le congrès de Rennes est donc l'occasion de rappeler l'opposition du SNES-FSU à une PSC obligatoire des fonctionnaires qui serait nécessairement au rabais, qui romprait toute solidarité entre les actifs et les retraités et qui éloignerait définitivement la perspective de gagner une prise en charge à 100 % par la Sécu.

Hervé Moreau (secrétaire national)

Monique Daune (membre du secteur Protection sociale du SNES)

UA